

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ**SÉANCE du 02 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le vingt-six janvier s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Daniel PIEDNOIR, maire

Étaient présents : MM BOÉTTI Martine, BOUTIN Olivier, LEBOCEY Emilie, LEBRUN Bettina, LEGER David, LEMARIÉ Christophe et THOMAS Yannick.

Étaient absents excusés : MAZURE Romain, HESTEAU-RIBAUT Élodie.

Était absent : M POTIN Jean-François.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire M. LEGER David.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	08
	Votants :	08

ORDRE DU JOUR**2018-03-01 Renouvellement du dispositif « argent de poche » en 2018**

Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » à l'attention des jeunes de la commune d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans (obligation d'avoir 16 ans au démarrage du chantier).

Ce dispositif crée la possibilité pour les jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité (1/2 journée de 3 heures) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération dans la limite de 15€ par jeune et par demi-journée.

Un jeune ne peut participer à plus de 20 jours par an en été et 10 jours pour chacune autres périodes de congés scolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 26 avril au 4 mai 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans,
- De renouveler le dispositif argent de poche pour la période du 9 au 27 juillet 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans,
- D'indemniser le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée,
- De solliciter auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,
- De souscrire une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE :

- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour la période du 2 au 4 mai 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- **DE RENOUELER** le dispositif argent de poche pour la période du 9 au 27 juillet 2018 à l'attention des jeunes d'ORIGNÉ âgés de 16 à 18 ans
- **D'INDEMNISE** le temps passé par les jeunes au tarif de 15€/demi-journée
- **DE SOLLICITER** auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales,
- **DE SOUSCRIRE** une assurance « responsabilité civile » auprès de GROUPAMA, afin de couvrir les jeunes pendant leur présence sur les chantiers.

2018-03-02 Vote des subventions 2018

Club des Aînés ruraux	140,00€
Groupement Défense Ennemi des Cultures	0,00€
Association des Anciens Combattants (AFN)	100,00€
ASCO (Association Sportive et Culturelle d'ORIGNÉ)	280,00€
Comité des Fêtes	250,00€
Les P'tites mains d'ORIGNÉ	200,00€
Association Locale A.D.M.R. L'Huissierie	650,00€
S.P.A. convention	120,00€
Total des subventions accordées	→ 1 740,00€

Forfait communal année scolaire 2016/2017

Demander à l'OGEC de fournir à la commune son bilan l'année au 31/12 et le compte de résultat de l'année 2017.

2018-03-03 Réfection du Presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de mettre en vente le presbytère pour une période de 4 mois, prix net vendeur de 105 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la vente.

2018-03-04 Convention assainissement avec la communauté de communes de Château-Gontier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter la convention sur une base de 100 heures pour la station roseaux, comme inscrite dans ladite convention et 50 heures pour la station filtre à sable, ainsi que la prise en charge financière des heures de travail supplémentaires.

Et **DEMANDE** de prendre en compte du poste de relevage de l'école et de l'accueil de loisirs situé sur le domaine public de la commune.

Questions diverses :

2018-03-05 Panneaux photovoltaïques de l'école

Deux entreprises ont été consultées pour établir un devis pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école :

- INNO WATT : 20 163.00 € HT soit 24 195.60 € TTC
- MARSOLLIER : 20 800.00 € HT soit 24 960.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité, le devis de l'entreprise INNO WATT pour un montant de 20 163.00 € HT soit 24 195.60 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre les travaux.

2018-03-06 Commerce

Au conseil municipal du 2 février 2018, délibération 2018-02-04, le Conseil Municipal a donné son accord pour louer le local commercial et le logement situé au 1 rue de Beausoleil.

Après renseignement pris, le bail ne peut être réalisé que par notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail à l'étude de Me GILET notaire à Quelaines St Gault.

Les frais de notaire sont à la charge du locataire en compensation, la commune offre le loyer du mois d'avril.

Opération 1 Arbre 1 Enfant

La date retenue pour l'opération 1 arbre 1 enfant est le vendredi 23 mars à 18h.